

2024/



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÉRATION N°2024/336

**Objet : Octroi d'une subvention exceptionnelle en faveur de la  
Fondation de France pour les victimes touchées par le cyclone Chido  
à Mayotte**

**Séance du lundi 16 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mardi 10 décembre 2024, se sont réunis au nombre de 21, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

**Nombre de  
membres**

En exercice : 35  
Présents à la  
séance : 21  
Excusés  
représentés : 9  
Absents : 5

\* Arrivée à 18h32 au cours de la  
présentation du point n°1a remis  
sur table

\*\* Arrivée à 18h34 au cours de la  
présentation du point n°2 inscrit à  
l'ordre du jour

\*\*\* Arrivée à 18h40 au cours de la  
présentation du point n°2 inscrit à  
l'ordre du jour

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers  
Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils\*\*\*, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Souad Medani, Fabrice Deraedt, Véronique Gauthier\*, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Noureddine Siana, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Valérie Marion\*\*, Christine Tisserand, Sandanakichenin Djanarthany, Pierrick Brousseau, Erick Couturier, Yvrose Jameau

**Excusés représentés :**

Claudine Cordes à Kykie Basseg, Sylvie Deforges à Aurélie Monfils, Omar Abbazi à Gilles Melin, Jean-Paul Monteiro Teixeira à Marcus M'Boudou, Dounia Lebik à Souad Medani, Jérémy Kawouk à Fabrice Deraedt, Nejla Toptas à Véronique Gauthier, Christian Amar Henni à Sandanakichenin Djanarthany, Laurent Stillen à Christine Tisserand

**Absents :**

Séverin Yapo, Nicolas Fené, Sofiane Seridji, José Peres, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Hôtel de ville**

Place du Général-de-Gaulle  
91130 Ris-Orangis  
T. 01 69 02 52 52  
F. 01 69 02 52 53  
Contact@ville-ris-orangis.fr

2024/

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
16 décembre 2024  
DÉLIBÉRATION  
N°2024/336

**Objet : Octroi d'une subvention exceptionnelle en faveur de la Fondation de France pour les victimes touchées par le cyclone Chido à Mayotte**

Administration générale

**LE CONSEIL,**

**SUR** proposition de Monsieur Marcus M'BOUDOU, Adjoint au Maire chargé des Associations, des Finances, du Devoir de mémoire et des Relations extérieures,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'ouverture des fonds de solidarité de la Fondation de France,

**CONSIDÉRANT** la volonté municipale d'apporter son soutien aux personnes victimes du cyclone Chido à Mayotte,

**APRÈS DÉLIBÉRATION**

**DÉCIDE** d'allouer à la Fondation de France une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'octroi de cette subvention.

**PRÉCISE** que le mandatement de la subvention allouée s'effectuera sur les crédits inscrits au Budget de l'exercice 2024.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme  
Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire de cet acte :  
Transmis en Préfecture  
le : **23 DEC. 2024**  
Publié le : **23 DEC. 2024**  
Notifié le :  
La présente décision peut faire l'objet d'un recours  
Devant le Tribunal Administratif de Versailles  
Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

